VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX
(Décret 969-2005)

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux tenue au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, le 16 décembre 2019 à 18 h 30.

EXTRACT FROM MINUTES

SPECIAL SITTING of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux held at 12001 De Salaberry Boulevard, Dollard-des-Ormeaux, on December 16, 2019, at 6:30 p.m.

---

19 1238

ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

Selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes,* le Conseil doit adopter son budget municipal entre le 15 novembre et le 31 décembre, ou le 31 janvier suivant lors d'une année d'élection (article 474.1°).

La greffière, conformément à l'article 474.2 de la même Loi, a donné avis public à l'effet que le Conseil tiendrait une séance extraordinaire le 16 décembre 2019 aux fins de l'adoption du budget municipal pour l'exercice financier 2020. Cet avis a été publié le 4 décembre 2019, en français, dans le journal *Le Devoir.* Les versions française et anglaise dudit avis ont été versées sur le site Internet de la Ville et affichées aux endroits usuels dans la Ville, le même jour.

Il est
proposé par le Conseiller Johnson
appuyé par le Conseiller Guttman

QUE le Conseil adopte un budget de 91 748 000 $ pour les dépenses et revenus de l'exercice financier 2020 ;

QUE les dépenses soient réparties selon les activités présentées dans le Tableau 1 ;

QUE les sources de revenus pour l'année 2020 soient établies tel que présentées dans le Tableau 2 ; et

QUE les taux de taxation pour l'année 2020 soient fixés tel que présentés dans le Tableau 3 :

ADOPTION OF THE MUNICIPAL BUDGET FOR THE YEAR 2020

In conformity with the *Cities and Towns Act*, the Council shall, between November 15 and December 31, or the following January 31 during a year in which a general election is held, adopt its municipal budget (Section 474. 1°).

In accordance with Section 474.2 of the same Act, a public notice was given by the City Clerk to the effect that a special sitting of Council would take place on December 16, 2019, for the adoption of the 2020 municipal budget. This notice was published on December 4, 2019, in French, in *Le Devoir.* The French and English versions of the said notice have been presented on the City Website and posted at regular places in the City of Dollard-des-Ormeaux, the same day.

It is
moved by Councillor Johnson
seconded by Councillor Guttman

THAT Council adopt a budget of $91,748,000 for the expenses and revenues for the 2020 fiscal year;

THAT the expenses be allocated according to the activities, as presented in Schedule 1;

THAT the sources of revenues for the year 2020 be established, as presented in Schedule 2; and

THAT the tax rates for the year 2020 be established, as presented in Schedule 3:

... 2

(signé) Alex Bottausci
Maire / Mayor

(signé) Nancy Gagnon
Greffière adjointe / Assistant City Clerk

COPIE CONFORME, le 17 décembre 2019

Nancy Gagnon, Greffière adjointe / Assistant City Clerk

VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX
(Décret 969-2005)

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux tenue au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, le 16 décembre 2019 à 18 h 30.

EXTRACT FROM MINUTES

SPECIAL SITTING of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux held at 12001 De Salaberry Boulevard, Dollard-des-Ormeaux, on December 16, 2019, at 6:30 p.m.

---

19 1238 (suite)

Tableau 1 : Dépenses / Expenses	
Administration	8 081 000 $
Sécurité publique	1 629 700 $
Transport	9 627 400 $
Hygiène du milieu	4 836 500 $
Aménagement, urbanisme et développement	1 230 600 $
Loisirs et culture	16 485 500 $
Service de la dette	6 000 000 $
Quote-part – agglomération	43 857 300 $
Total des dépenses	**91 748 000 $**

Tableau 2 : Revenus / Revenues	
Revenus autres que la taxation	8 971 700 $
Taxe d'améliorations générales	2 959 900 $
Taxe d'améliorations locales	1 154 200 $
Taxe d'eau	3 504 000 $
Taxe sur les immeubles non résidentiels	18 712 100 $
Taxe sur les terrains vagues desservis	298 000 $
Taxe foncière générale	56 148 100 $
Total des revenus	**91 748 000 $**

Tableau 3 : Taux de taxation / Taxe rates	
Taxe résiduelle	0,936 $ / 100 $ d'évaluation
Taxe des immeubles de 6 logements ou plus	0,936 $ / 100 $ d'évaluation
Taxe des immeubles non résidentiels	3,497 $ / 100 $ d'évaluation
Taxe des terrains vagues desservis	1,872 $ / 100 $ d'évaluation
Taxe d'eau pour maison unifamiliale	220 $ par unité
Taxe d'eau pour immeuble à appartements et condominium	155 $ par unité
Taxe d'eau duplex, triplex et quadruplex	155 $ par unité
Résidences pour personnes âgées	70 $ par unité
Piscines publiques	600 $ par unité
Piscines immeubles appartements	300 $ par unité

Taux d'intérêt et pénalité / Interest rate and penalty	
Intérêt exigible sur arrérages de taxes	9 %
Pénalité exigible sur arrérages de taxes	5 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2019-900-0321

(signé) Alex Bottausci
Maire / Mayor

(signé) Nancy Gagnon
Greffière adjointe / Assistant City Clerk

COPIE CONFORME, le 17 décembre 2019

Nancy Gagnon, Greffière adjointe / Assistant City Clerk